GRILLE TARIFAIRE

2026

RÉGIME FORFAITAIRE

Droit d'inscription	Cotisation annuelle	Intérimaire
49 € ht	**117 €** ht	**117 €** ht
par salarié présent au moment de l'adhésion ou embauché au cours de la 1ère année	par salarié présent au 1er janvier par dirigeant non salarié	par intérimaire visité

FACTURATIONS COMPLÉMENTAIRES

Cotisation complémentaire	Absence à la visite en santé au travail	Frais de recouvrement
117 € ht	**117 €** ht	**41 €** ht
Toute embauche en cours d'année civile non mentionnée sur la liste des effectifs au 1er janvier. Exonération possible à la triple condition *	par absence non excusée 48h à l'avance	Forfait mise en recouvrement + Pénalités de retard en cas d'impayés *

CAS PARTICULIERS

Salarié multi-employeurs Suivi mutualisé	Offre spécifique : Travailleur non-salarié
Régularisation des cotisations éligibles au dispositif de suivi mutualisé par un avoir avant le 30 juin de l'année en cours.	**150 €** ht Forfait par travailleur indépendant sans salarié et non-adhérent à Santé au Travail 68

La cotisation annuelle au Régime forfaitaire donne accès à l'offre socle de services de Santé au Travail 68, comprenant :

- Le suivi individuel médical du travailleur
- La prévention des risques professionnels **(dont l'accompagnement à la réalisation du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP) + un catalogue d'actions de sensibilisation (limité à une action par an et par entreprise).**
- La prévention de la désinsertion professionnelle

Consulter l'offre socle complète sur sante-au-travail-68.fr

* Se référer au Règlement Intérieur de Santé au Travail 68

Le service adhérent se tient à votre disposition pour toute question complémentaire :

SANTÉ AU TRAVAIL 68
100 Quai d'Alger • 68100 MULHOUSE
03 89 36 30 15
contact@sat68.fr

Association inscrite au tribunal de Mulhouse sous le vol. 59 folio 21
Lieu de juridiction : 68100 Mulhouse | N° Siret : 381 101 575 00060
Code APE : 8621Z | N°TVA Intracommunautaire : FR 75 381 101 575